

TARIFS ESCALE - MANUTENTIONS

	Haute saison Du 01/06 au 30/09			Basse saison			Manutention	
	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	1 Levage	2 levages en moins de 48h
T6	15	75	300	12	60	240	38	55
T7	17	85	340	14	70	280	49	76
T8	19	95	380	15	75	300	69	97
T9	22	110	440	18	90	360	91	133
T10	24	120	480	21	105	420	102	153
T11	26	130	520	22	110	440	118	206
T12	28	140	560	24	120	480	140	248
T13	32	160	640	25	125	500	185	283
T14	37	185	740	29	145	580	216	303
T15	40	200	800	31	155	620	243	325
T16	45	225	900	34	170	680	259	347
T17	51	255	1020	39	195	780	286	380
T18	57	285	1140	43	215	860	308	402
T19	65	325	1300	50	250	1000	327	434
T20	71	355	1420	55	275	1100	349	456
> 20 m	3 € par mètre linéaire supplémentaire par jour						369	487

Tarifs multicoques : tranche tarifaire correspondante à la longueur hors tout x 1,5.

Tarif estuaire sur présentation d'un justificatif, 1/2 tarif en basse saison sur le passage .

La longueur se mesure du bout de la delphinrière à la plage arrière ou bossoir inclus (moteur hors bord relevé)

PRESTATIONS DIVERSES
Intervention d'urgence en dehors des heures de Manutention: Levage + 163 €
Maintien sur sangle : Levage + 61€/ 1/2 h (si <15 T) + 122€/ 1/2h (si > 15 T)
Stationnement sur l'aire de carénage : prix Escale BS (4) ou hors manutention HS
Tarif Matage / Dématage : 50 € la 1/2 heure indivisible + 25 € LE 1/4 d'heure supplémentaire
Utilisation du Merlo : 50 € la 1/2 heure indivisible + 25€ le 1/4 d'heure supplémentaire
Stationnement sur le parc longue durée : 2 € /semaine indivisible/m ²
Location bers, calage et gardiennage : voir professionnels Port Médoc
Calage supérieur à 15 mn : 31 € par 1/2 heure indivisible
Remorquage intérieur bassin : 46€
Accès sanitaires et douches (carte)(3) : caution par carte 20€(5) + achat carte suppl. 20€
Cale de mise à l'eau : 5 € par jour, forfait annuel 60€ / Forfait HS 40€

(1) Ces tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité pour usage à bord, les raccordements aux bornes d'eau et d'électricité doivent être en direct et sont strictement interdits hors de la présence du propriétaire ou de son responsable.

(2) Le positionnement des sangles de levage doit se faire sous la responsabilité du propriétaire ou de son représentant. La mise à disposition de l'élévateur pour pose sur bers ou remorques est de 15 minutes

(2) Manutention du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00, limites manutentions : largeur 7m - poids 35 T

(3) La caution sera encaissée en cas de perte ou de non restitution de la carte.

(4) 1er jour gratuit, dernier jour payant si départ après 12h00. Cette condition est exclusivement réservée au forfait levage

Tarifs applicables sous réserve de la validation de l'autorité concédante.